

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_016 – Vote du compte administratif 2019 BP 249

Madame le maire nouvellement élue et sous la présidence de Monsieur DEJARDIN adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, expose au Conseil Municipal le compte administratif du budget logement 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2 034.57 €
Recettes 14 217.88 €

Excédent de clôture pour la section de fonctionnement : 37 383.94 €

Investissement

Dépenses 12 800.76 €
Recettes 6 453.53 €

Besoin de financement: 12 800.76€

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget logement 2019.

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_016-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



République Française
Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_017 – Affectation de résultat BP Commune 246

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MATTELLINI, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	57 205.95 euros
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	328 046.28 euros
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 (A+B)	385 252.23 euros

Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_017-DE

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	13 610.32 euros
--	-----------------

Restes à réaliser : Dépenses : 0.00€	Restes à réaliser : Recettes : 0.00€	Soldes des restes à réaliser : (D) 0.00€
---	---	---

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0.00€
---	-------

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal:

Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1° – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	0.00€
---	-------

2° – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	285 252.23€
--	-------------

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



République Française
 Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
 JORSIN Fabienne
 JOURDE Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_018 – Affectation de résultat BP Assainissement 248

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MATTELLINI, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	- 63 112.02 euros
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	52 815.76 euros
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 (A+B)	-10 296.26 euros

Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_018-DE

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	1 278.33 euros
--	----------------

Restes à réaliser : Dépenses : 0.00€	Restes à réaliser : Recettes : 0.00€	Soldes des restes à réaliser : (D) 0.00€
---	---	---

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	1 278.33 €
---	------------

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal:

Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	0.00€
--	-------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	10 296.26 €
---	-------------

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



Gabrielle Matellini

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_019 – Affectation de résultat BP Logement 249

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MATTELLINI, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	12 183.31 euros
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	37 383.94 euros
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 (A+B)	49 567.25 euros

Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_019-DE

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	- 12 800.76 euros
--	-------------------

Restes à réaliser : Dépenses : 0.00€	Restes à réaliser : Recettes : 0.00€	Soldes des restes à réaliser : (D) 0.00€
---	---	---

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	12 800.76€
---	------------

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal:

Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1° – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	12 800.76€
---	------------

2° – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	36 766.49€
--	------------

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



République Française
Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_021 – Tarif de la redevance assainissement 2020

Madame le Maire rappelle, que la redevance assainissement doit couvrir les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature afférentes à leur exécution.

Aussi, Madame le Maire propose de maintenir le montant de la redevance assainissement pour 2020.

Vu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

De fixer la redevance d'assainissement suivante:

Une part fixe de 87€ par abonné et par an.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



Chately

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_022-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



République Française
Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_023 – Redevance de la taxe d'ordures ménagères 2020

Madame le maire fait état de l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères figurant sur l'avis d'imposition des taxes foncières de la commune.

Elle précise qu'en tant que propriétaire, c'est la commune qui fait l'avance de cette taxe et doit, ensuite, la répercuter sur ses locataires.

Elle ajoute qu'il convient donc, d'établir la liste des locataires et de leurs cotisations, calculées en fonction du revenu locatif des immeubles concernés.

Madame le maire propose que chaque année, lorsque la commune recevra l'état des sommes à payer de la taxe foncière avec le détail des cotisations dues par les locataires, que celle-ci refacture la taxe d'ordures ménagères à chacun des locataires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité, de réclamer, à chaque locataire, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2020 que ce soit sur le budget commune ou le budget logement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



Matte

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Elisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_024 – Vote du budget primitif BP 246

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 18 juin 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 650 377.59 €

Dépenses et recettes d'investissement : 602 894.98 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	650 377.59 €	650 377.59 €
Section d'investissement	602 894.98 €	602 894.98 €
TOTAL	1 253 272.57€	1 253 272.57€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 18 juin 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	650 377.59 €	650 377.59 €
Section d'investissement	602 894.98 €	602 894.98 €
TOTAL	1 253 272.57€	1 253 272.57€

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_024-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



Matellini